



Municipalité régionale de comté de Minganie

Une grande partie des **commerces au détail** de la Minganie sont maintenant ouverts. Ceux ayant une entrée extérieure habituellement utilisée par la clientèle peuvent ouvrir, mais les commerces qui n'ont pas d'entrée extérieure habituellement utilisée par la clientèle doivent rester fermés jusqu'à nouvel ordre.

Nous invitons la population à communiquer directement avec les entreprises pour connaître les heures d'ouvertures ou particularités dans leur fonctionnement. Ces informations se trouvent aussi très souvent sur les pages de réseaux sociaux ou sur les médias locaux.

Vous pouvez consulter le [site internet](#) du gouvernement concernant l'annonce des divers secteurs et entreprises qui peuvent reprendre leurs activités de façon progressive.

Notez que les établissements de commerce au détail devront demeurer fermés au public tous les dimanches du mois de mai 2020, [sauf exceptions](#)

Vous pouvez consulter la section [questions et réponses sur les commerces, les lieux publics et les services dans le contexte de la COVID-19](#) du gouvernement du Québec.

*Nous remercions chaque entreprise et chaque travailleur pour l'application de nouvelles mesures afin d'assurer la sécurité de la population de la Minganie
En tout temps, il sera essentiel que la population continue de respecter les consignes sanitaires, afin de limiter les risques associés à la propagation du virus.*

La MRC de Minganie encourage ses citoyens à communiquer avec la

Ligne téléphonique régionale du CISSS Côte-Nord

pour répondre aux questions concernant les points de contrôle pour la circulation entre les régions. On peut y obtenir de l'information sur les exigences du décret ministériel et connaître les exigences d'isolement qui pourraient être exigées, incluant la Minganie et la Basse-Côte-Nord. Cette ligne ne vise pas à autoriser les déplacements. Service disponible de 8 h à 20 h tous les jours.

1-833-390-0625